

Le 13 décembre, rassemblement 17h30 place de Verdun pour
l'emploi, le pouvoir d'achat, contre l'austérité!

**EMPLOIS, STATUTS, CARRIERES, SALAIRES.
RESPECT DES PERSONNELS DE L' EDUCATION
NATIONALE!**

**NON AU PROJET DU GOUVERNEMENT
TOUS EN GREVE LE 15 DECEMBRE
A L'APPEL DE TOUS LES SYNDICATS.**



BULLETIN INFOS

Supplément au bulletin n°
33 d'octobre 2011

S
E
C
T
I
O
N

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L
E

D
E
S

H
A
U
T
E
S

P
Y
R
E
N
E
E
S

D
U

S
N
E
S

Editorial

Chacun le sait, suite aux dernières élections professionnelles, le SNES reste très nettement majoritaire dans la profession, puisque toutes élections confondues, il dépasse à lui seul la barre de 50%. Le poids de la FSU est confirmé en Comités Techniques Ministériels ou Académiques. Nous pourrions donc nous féliciter de l'issue de ces élections.

Pourtant **la forte baisse du taux de participation pour le seul ministère de l'Éducation Nationale ne devrait satisfaire personne.** Entre des modalités complexes et des dysfonctionnements informatiques, - **seuls les personnels de l'Éducation nationale ont eu à subir le vote électronique !**- entre les réticences de certains considérant que l'anonymat de leur vote n'était pas garanti et, disons le, la négligence d'autres devant leur responsabilité individuelle de citoyen face à un simple écran, les raisons de cet échec sont multiples. De 65% aux élections professionnelles de 2008, la participation est passée à environ 43% ! Dans notre département, seuls 66% des syndiqués SNES-FSU se sont exprimés et la FSU disposera de quatre sièges au nouveau CTSD, contre les six sièges de l'ex CTPD.

Si cette faible participation a eu un impact limité sur les résultats en CAPA et CAPN, où le SNES siège en tant que tel, il n'en est pas de même pour la représentation nationale de la FSU, première fédération de la Fonction Publique de l'État jusqu'à ces élections. **En effet, la représentation dans la Fonction Publique se faisant par addition des voix obtenues dans les votes aux CTM des différents ministères, et la faible participation dans l'Éducation Nationale minorant d'autant le poids du vote de ses personnels,** pourtant très nombreux dans l'ensemble de la Fonction Publique, la FSU cède sa première place à F.O, (qui a bénéficié il est vrai du transfert de l'ex UNSA Police vers ses rangs) et fait jeu égal avec la CGT.

Même si la démocratie ne trouve pas vraiment son compte dans la lamentable tentative du gouvernement de nous affaiblir, nous pouvons cependant trouver des raisons d'espérer. Non seulement ces élections nous montrent à quel point il est important de se tenir informé du rôle de nos élus, mais il est rassurant de constater qu'une organisation syndicale constitue une gêne suffisante pour que le pouvoir éprouve le besoin de se livrer à ce genre de pratiques.

Marc Poulou, S2 65.

SOMMAIRE :

- Page 1:Edito. CTSD
- Page 2:Lycée de Lannemezan
- Page 3: Heures labo et H-G.
- Page 4:Retraités. Jean Dupuy.
- CAPA

Constitution du CTSD (anciennement CTPD)

Rappelons que le CTSD a des compétences qui touchent surtout au fonctionnement des établissements du département et à la gestion des moyens et des emplois. Son rôle est purement consultatif. Désormais seules les organisations syndicales votent sur proposition de l'Administration. **Sa composition issue des élections est de 4 FSU, 3 SGEN, 2 UNSA et 1 CGT.** Pour la FSU, les 4 représentants SNES (2 titulaires et 2 suppléants) sont:

- Ingrid Darroman, CPE au lycée Lautréamont.
- Géraldine Ducos- Puharré, anglais, lycée de Lourdes,
- Pierre Kénési, TZR espagnol rattaché au collège de Tournay.
- Sophie Manzato, Lettres-Occitan au collège Pyrénées de Tarbes.

SNES - 65

École J-Ferry 5 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Fax 05 62 34 37 99
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:

Josette Dupuy
CPPAP: n°0913 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €
Supplément au Bulletin n°33
d'octobre 2011

Une réforme qui passe mal au lycée Michelet de Lannemezan.

La réforme du lycée au niveau de la classe de 1^{ère} s'est mise en place à Lannemezan comme dans tous les autres lycées de France, mais avec une lecture particulière de la part de son Proviseur. En effet, les enseignements en français, histoire-géographie, E.C.J.S., E.P.S et langues étant communs aux trois séries, les classes ont été constituées sous la forme de quatre tronc communs de 35 élèves chacun. Le « gain » au niveau de la D.G.H. en termes d'heures d'enseignement sur les matières du tronc commun est évident, évidentes aussi les contraintes sur les emplois du temps et les aberrations pédagogiques :

- emplois du temps inadaptés. Une préparation à l'épreuve anticipée d'histoire et géographie de la classe de 1^{ère} S impossible, deux heures hebdomadaires de langues parfois le même jour avec certains groupes à trente élèves, les T.P.E. sur le même créneau horaire pour les 140 élèves de 1^{ère}, une organisation de l'A.P totalement improvisée et anarchique.
- des propositions de répartition par les équipes disciplinaires souvent non respectées.
- de grosses difficultés dans le passage à la cantine et donc de très nombreux retards.
- une communication inexistante et une organisation déficiente ;

Découvrant une telle situation, les collègues se sont mis en grève dès la rentrée, imposant le dialogue à une administration peu encline à discuter de leurs difficultés. La direction les a rapidement reçus et a répondu de manière positive à toutes les demandes, s'engageant à :

- faire une synthèse des deux versions des emplois du temps respectant au maximum les contraintes pédagogiques sans trop « massacrer » les vœux personnels des enseignants ;
- mieux organiser la pré-rentrée à l'avenir en séparant les réunions du collège et du lycée en dehors de la présentation générale ;
- tenir un conseil pédagogique par période inter vacances ;
- transmettre les informations au moins 72 h à l'avance ;
- organiser une réunion ouverte à tous les professeurs concernés et aux volontaires (libérés donc de cours) pour finaliser l'A.P. en seconde et organiser de toutes pièces l'A.P. de 1^{ère} : vaste chantier !
- rendre opérationnel téléphone et réseau informatique le plus rapidement possible,
- améliorer la communication sous toutes ses formes et mieux associer la Vie Scolaire à la vie de l'établissement;
- faire « remonter » à chaque occasion le fait que l'application de la réforme du lycée posait d'énormes problèmes. Que penser donc de cette réforme ?

Une délégation d'élus du C.A. a été reçue le lundi matin durant trois heures par le Proviseur. Les cours ont donc repris pour les membres de la délégation à l'issue de l'entretien. La version définitive des emplois du temps a été donnée dans la dernière semaine de septembre et est entrée en vigueur le lundi 3 octobre, elle a réglé une partie des difficultés pédagogiques et de restauration, mais ceci souvent au détriment des emplois du temps des enseignants.

Pour le reste, que deviendront toutes ces promesses ? Affaire à suivre ...

Pour le S1 du lycée Michelet, Didier Abat

Stage collège. Jeudi 19 janvier à Toulouse.

Socle commun, livret de compétences, histoire des arts, PPRE, DIMA, PDMF, IDD, vie de classe, accompagnement éducatif. En collège, la charge de travail explose, et les prescriptions sont contradictoires.

Autorisation d'absence automatique à condition d'en faire la demande auprès du Recteur par voie hiérarchique avant le 16 décembre.

Ouvert à tous, remboursement des frais pour les syndiqués. Apporter un RIB.

Heures de décharge de laboratoire de techno et de tenue de cabinet d'histoire-géographie.

Il semble que l'Inspecteur d'Académie n'ait attribué aucune heure dans le département dans ces deux matières. Ses services consultés nous ont fait savoir qu'ils n'en avaient pas les moyens. Or, comme les textes rappelés ci-dessous en témoignent, c'est une possibilité pour l'histoire-géographie, et une obligation pour la techno.

Article 8. Créé par [Décret n°2007-1295 du 31 août 2007 - art. 2 \(V\) JORF 1er septembre 2007](#)

1° Le maximum de service de celui des professeurs d'histoire ou de géographie qui est chargé de l'entretien du cabinet de matériel historique et géographique (cartes, collections, photographies, clichés pour projections, etc.) peut être abaissé d'une demi-heure ou d'une heure par décision ministérielle dans les établissements où l'importance des collections et du matériel le justifie.

En fait, cette décision est maintenant rectorale et théoriquement il faut qu'il y ait une liste des établissements dont le labo d'hist-geo suppose un abaissement horaire, et cette liste doit préciser « une demi-heure » ou « une heure ». La formulation "peut être abaissée" suppose une possibilité et non une obligation et implique qu'il n'y a pas de recours possible en tribunal administratif. Nous avons demandé au S3 si cette liste des établissements existe, et dans le cas contraire de la faire établir.

4° Le professeur responsable d'un laboratoire de technologie utilisé par au moins six divisions dans les sections du premier cycle est considéré comme effectuant à ce titre une heure de service hebdomadaire. Cette réduction de service ne peut en aucun cas se cumuler avec celles prévues au 2°.

Il faut donc avoir été désigné comme responsable du labo de techno soit par un acte du chef d'établissement, soit le démontrer (par ex « j'ai passé les commandes, c'est moi qui ai vu les architectes pour la reconstruction ,etc.) Donc si un prof de techno peut prouver qu'il est responsable du labo de techno, on peut envisager des recours (obligatoirement individuels) en tribunal administratif.

Le professeur chargé du laboratoire planifie et organise les achats courants nécessaires au bon déroulement des cours, ou des travaux pratiques. Il planifie et organise à moyen terme l'évolution des équipements du laboratoire. Il est celui qui met en cohérence la réflexion pédagogique de l'équipe avec les projets d'équipement. Il est très souvent le professeur qui suit les stages à public désigné organisés dans le cadre du plan académique de formation. Il doit ensuite relayer ces informations auprès des collègues de la discipline ou du collège pour des formations transversales. Les tâches de professeur responsable de laboratoire ou de cabinet sont multiples, lourdes, et essentielles à l'efficacité pédagogique.

Dans l'immense majorité des cas, l'investissement personnel du professeur chargé du laboratoire est considérable ; aussi l'attribution d'une heure de rémunération n'est qu'une rétribution minimale, à valeur principalement symbolique, de reconnaissance de l'importance de la fonction. D'ailleurs, dans des disciplines voisines, l'importance de ce rôle justifie l'existence de postes d'agents de laboratoire. Dans l'avenir, l'importance stratégique du professeur chargé du laboratoire ne devrait que s'accroître en raison du développement des activités pratiques riches et diversifiées (en lien avec les priorités définies de promotion de l'enseignement scientifique et d'utilisation des TICE). Dans nos collèges qu'il y ait 1 professeur ou 4, la Technologie ne peut recevoir qu'une heure de laboratoire. En soi c'est déjà insuffisant, chaque professeur de Technologie mérite l'obtention de cette modeste gratification. Alors de grâce conservons cette heure statutaire.

Claude Lacam. Collège Blanche-Odin

Yves Bordedeбат (après consultation de Catherine Gourbier, secteur juridique)

Problèmes de remplacement: et si je rempliais?

Nouvelle retraitée, et heureuse de l'être après des années de bons et loyaux services, j'ai reçu l'autre matin un courrier du Rectorat. « L'académie de Toulouse a mis en place depuis l'an dernier un vivier complémentaire de personnels remplaçants composé notamment de jeunes retraités de l'enseignement, afin d'assurer des remplacements de courte et moyenne durée ». Il m'est possible d'exercer cette activité « en qualité d'enseignement contractuel de 2^{ème} catégorie », avec une rémunération à peu près égale à la moitié de ma rémunération de fin de carrière. Suivent les règles de cumul des rémunérations qui me permettent, si mes calculs sont exacts, de travailler à temps plein pendant 9 mois tout en percevant intégralement la pension.

Il est à peu près clair qu'après les 50 000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, les TZR sont employés sur des postes à l'année, et que les professeurs absents sont de plus en plus difficilement remplacés. Alors pourquoi ne pas faire appel à des enseignants formés et pas trop déconnectés des nouveaux programmes ? Et, d'une pierre, deux coups, pense-t-on ainsi remédier à la baisse des pensions à laquelle conduisent les nouvelles mesures ?

Au delà de l'indignation que suscite cette lettre, il est temps de modifier la logique de suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite et d'avoir une vraie politique de recrutement dans l'Éducation Nationale

Monique Theulé, trésorière de la section départementale des retraités

Médaille Fields au lycée Jean Dupuy!

Le Proviseur découvre les horaires de maths à géométrie variable!

Deux classes de terminale ont été regroupées en mathématiques en cette rentrée 2011: génie matériaux et génie électronique, avec accord de l'IPR, sous réserve que la classe ainsi regroupée bénéficie, conformément aux textes, de deux heures communes et de deux heures par spécialité. L'année scolaire a –bien– commencé selon cette formule. Mais au début du mois d'octobre, le Proviseur a imposé 3 heures communes et une seule heure par spécialité, réalisant ainsi l'économie d'une heure de maths (mais il n'y a pas de petits profits!). Rappelons que ces classes regroupées n'ont ni le même programme ni des épreuves identiques au baccalauréat.

Constatant que les conditions n'étaient pas réunies pour une préparation efficace au bac, l'équipe de mathématiques a demandé l'avis de l'IPR de maths sur cette nouvelle situation. L'Inspection de maths a su dans cette occasion faire preuve d'indéniables talents littéraires par cette réponse courtelinesque: « il apparaît envisageable qu'en différenciant les temps d'apprentissage vous puissiez assurer l'enseignement nécessaire ». L'Inspection générale, consultée à la demande des collègues, n'a pas, du haut de sa grande sagesse, démenti...

Quant à notre collègue en charge de la classe, il s'est –absurdement?- retrouvé en sous service d'une heure. Absurdement? Non! On lui a aussitôt confié une heure d'accompagnement personnalisé... Cherchez l'erreur.

Le mot de la fin revient quand même à l'Inspection: « Cette situation devrait être évitée avec la mise en œuvre de la réforme de la série STD2I ». Puisqu'on te le dit!

Yves Bordedebat

Adresses utiles :

- Site national du SNES : www.snes.edu
- Site académique du SNES :
www.toulouse.snes.edu
- Site national de la FSU : www.fsu.org
- Si vous voulez écrire au SNES :
Département : snes65@toulouse.snes.edu
Académique : s3tou@toulouse.snes.edu,

CAPA académiques.

Les commissions administratives paritaires traitent des questions touchant à la carrière individuelle des personnels: mutations, promotions, titularisations, changements de grade, révision des notes administratives (et hélas bientôt peut-être pédagogiques!)

Deux représentants du SNES du département ont été élus en CAPA: Pierre Kenesi en position de titulaire pour les certifiés, et Yves Bordedebat en position de suppléant pour les agrégés. Vous pourrez venir les consulter au siège du SNES au moment des mutations intra en particulier. Géraldine Puharré, commissaire paritaire sortante, nous fera bénéficier de son expérience.